

Image not found or type unknown



Partage maison de l'épouse en cas divorce

Par **ocemanad**, le **18/08/2015 à 19:39**

Bonjour,

Propriétaire d'une maison dont j'assume seule le crédit depuis 3 ans, j'envisage de me marier. Mon mari travaille loin et il doit conserver un appartement en location pour se loger durant la semaine. Cela risque de durer jusqu'à sa retraite, soit encore 8 ou 9 ans. En cas de séparation dans quelques années, mon mari pourrait-il prétendre à quelque chose sur la maison ? Le fait de signer un contrat de séparation de biens changerait il quelque chose ? D'avance merci pour vos conseils.